

Le 13 juin 2022

**Par SDÉ**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat – Chef – Activités réglementées et Litiges

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 4683  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : [Tremblay.Jean-Olivier@hydroquebec.com](mailto:Tremblay.Jean-Olivier@hydroquebec.com)

**OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité suivant le projet SAR - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)**  
**Votre dossier : R-4184-2022 - Notre référence : R062815**

---

Chère consœur,

Le Coordonnateur souhaite compléter sa lettre du 7 juin 2022 en réponse à la demande de précision de la Régie<sup>1</sup>, le tout relativement au dossier mentionné en objet.

Le Coordonnateur précise que la mention de la date du 1<sup>er</sup> août 2022 apparaissant à la section 5.3 de l'Annexe Québec des normes IRO-010-3 et TOP-003-4 peut effectivement être retirée considérant que la date d'entrée en vigueur de la norme sera postérieure au 1<sup>er</sup> août 2022. Le Coordonnateur propose de déposer une version finale des textes dans un dépôt de conformité qui suivrait la décision de la Régie relativement à l'adoption de la norme, à l'instar de la pratique habituelle.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**  
JOT/jl

---

<sup>1</sup> [Pièce A-007](#)